Province de Québec MRC de Maskinongé Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts



AVIS PUBLIC

Dérogations mineures

L'AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Une consultation publique aura lieu dans le cadre des demandes de dérogations mineures pour les propriétés du :

- 110, chemin des Ancêtres
- 80 84, rue Saint-Olivier
- 177, avenue du Lac-à-la-Perchaude

L'objet de cette consultation est de prendre connaissance de l'opinion des personnes intéressées par ces demandes de dérogations mineures :

- Pour la propriété localisée au 110, chemin des Ancêtres, la dérogation concerne le nombre de bâtiments accessoires. La dérogation vise à accorder la possibilité de construire un sixième bâtiment accessoire au lieu des trois prescrit par le règlement.
- **Pour la propriété localisée au 80 84,** rue Saint-Olivier, la dérogation concerne la marge avant. Cette dérogation vise à autoriser une marge de 4 mètres au lieu des 6 mètres prescrit.
- Pour la propriété localisée au 177, avenue du Lac-à-la-Perchaude, la dérogation concerne la marge avant. Cette dérogation vise à autoriser une marge de 7.2 mètres au lieu des 8 mètres prescrit.

Le Conseil prendra connaissance des avis lors de la séance ordinaire du lundi 3 octobre 2022. De plus, la consultation publique aura lieu ce 3 octobre à 19h00 à la salle Marcel-Milot de l'hôtel de ville, au 101, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Alexis-des-Monts.

DONNÉ À SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, CE 12 SEPTEMBRE 2022

MARYSE ALLARD, GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE